



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



5 Juin 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLAN CANICULE 2012 A PARIS

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris a activé ce jour le **niveau 1 veille saisonnière** du plan de gestion départemental canicule de Paris, élaboré conjointement avec le préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, le Maire de Paris et la délégation territoriale de Paris de l'Agence régionale de Santé Ile-de-France.

Vont participer à la mise en œuvre de ce plan, les services sanitaires et sociaux de l'Etat et de la Ville de Paris et l'ensemble des acteurs concourant au dispositif, parmi lesquels : l'AP-HP (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris), le SAMU de Paris, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, les conseils de l'ordre des médecins et de l'ordre des pharmaciens, les associations de sécurité civile, les caisses d'assurance maladie, les directeurs d'établissements et de services médico-sociaux, le Samu Social de Paris.....

Ce plan est activé comme chaque année, pour une durée de trois mois, du 1^{er} juin au 31 août, et comporte 3 niveaux :

- Le **niveau 1 – veille saisonnière** – correspond à l'activation d'une veille quotidienne de l'activité sanitaire dès le 1^{er} juin. Il permet de s'assurer que tous les dispositifs d'alerte et de réaction sont opérationnels ; l'évolution des indicateurs climatiques, atmosphériques et sanitaires est surveillée et analysée en permanence par la cellule de veille de l'état major de zone, le repérage des personnes fragiles étant assuré par la Ville de Paris. A cet effet, toutes les personnes concernées, qu'il s'agisse de personnes âgées ou en situation de handicap, et qui ne l'auraient pas encore fait, sont fortement invitées à s'inscrire sur le fichier CHALEX en téléphonant au 39.75 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) qui permettra à la Ville de Paris d'assurer une veille de proximité.

- Le **niveau 2 – mise en garde et actions (MIGA)** – est déclenché par le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, dans le cadre de ses compétences départementales, lorsque les prévisions à trois jours annoncent une vague de chaleur, définie par le franchissement des seuils biométéorologiques (21° la nuit, 31° le jour pendant trois journées consécutives) conjugué à des critères qualitatifs (évolution du nombre de décès / jour, évolution des comportements ...). Au niveau zonal, le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris en concertation avec le préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris et l'ARS peut décider de la mise en œuvre de mesures du niveau MIGA. A ce niveau, le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, décide

de déclencher les interventions nécessaires (ouverture de salles rafraîchies) en concertation avec le Maire de Paris et tous les partenaires du plan parisien. Le Maire de Paris active le centre d'appel téléphonique qui prend contact avec les personnes fragiles qui se sont préalablement inscrites à cet effet sur le fichier CHALEX ou dont la situation critique lui est signalée. Sur la voie publique, des équipes de la Ville de Paris, des secouristes et des patrouilles de policiers vont à la rencontre des personnes isolées et mises en risque par la chaleur pour les conseiller ou les orienter vers des structures adaptées ; les « maraudes » associatives sont renforcées. Des lieux sont spécialement aménagés pour offrir aux personnes fragiles un répit sécurisé au frais.

- Le **niveau 3** est celui de la **mobilisation maximale**, phase d'intervention majeure en cas de canicule caractérisée par des indicateurs biométéorologiques dépassant les seuils dans plusieurs régions, sur une longue durée, avec apparition d'effets collatéraux (coupure d'électricité, sécheresse, saturation des hôpitaux ...). Il est activé par le Premier Ministre, la gestion devient interministérielle et pilotée par le ministre de l'Intérieur. Elle permet une mobilisation exceptionnelle de tous les moyens humains et matériels disponibles (dispositif ORSEC, plans blancs hospitaliers, plan électro-secours...). Elle est du ressort du préfet de Police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Contacts presse :

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris - Bureau de la presse : 01 82 52 40 25 – communication@paris-idf.gouv.fr

Préfecture de police - Service de la communication : 01 53 71 28 73

Mairie de Paris - Service de presse : 01 42 76 49 61 - service.presse@paris.fr

Agence régionale de Santé Ile-de-France - Département communication : 01 44 02 01 58